

Image not found or type unknown



Contrôle parental : de nouvelles obligations pour les fabricants de matériels connectés

Fiche pratique publié le 20/07/2024, vu 334 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Contrôle parental : de nouvelles obligations pour les fabricants de matériels connectés + les modalités d'installation du contrôle parental et les appareils concernés

À partir du 13 juillet 2024, tous les appareils connectés à internet commercialisés en France doivent pouvoir proposer une fonctionnalité de contrôle parental. Cette nouvelle disposition fait suite à la loi Studer votée en mars 2022 afin de protéger les mineurs de l'exposition aux écrans.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17487>